

Dossier
de presse



ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE

14 octobre 2025



www.ceser.bourgognefranchecomte.fr

Communiqué de **PRESSE**

"Plus que jamais les CESER sont indispensables. Indispensables pour fabriquer du consensus là où la société se fracture !"

La présidente du CESER Bourgogne-Franche-Comté, Élise Moreau et les conseillères et conseillers se sont réunis hier à Besançon. Elle a rappelé dans son discours introductif son attachement aux corps intermédiaires et aux CESER en particulier, dans le contexte dramatique que traverse la France :

"Démocratie, Confiance, Respect, Intérêt général : des mots essentiels dont l'écho se perd aujourd'hui dans le vacarme des crises politiques, économiques et sociales".

Dans le cadre de la préparation des avis à formuler sur le budget 2026 de la Région et au regard du contexte actuel, le CESER a souhaité renforcer son socle de connaissances en la matière. Aussi, la matinée a été consacrée à l'intervention de : Aurore Colin, chercheuse à l'I4CE et François Ecalte, président de FIPECO. Leurs présentations ont porté spécifiquement sur le contexte global des finances publiques et les leviers de financement de la transition écologique et énergétique.

Laëtitia Martinez, vice-présidente à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, l'égalité réelle et la laïcité à la Région est intervenue pour un temps de présentation et d'échanges autour des politiques régionales en faveur de l'égalité femmes-hommes.

En présence de Michel Neugnot, vice-président aux mobilités, aux transports et infrastructures, aux affaires générales, les membres du CESER ont adopté 6 avis sur les rapports soumis par l'Exécutif régional et un vœu en soutien au mouvement associatif.

Contact :

Valérie Marcand - chargée de communication

valerie.marcand@bourgognefranche-comte.fr - 03 81 61 64 78

Synthèses des avis adoptés

Budget principal - Décision modificative n° 2 de l'exercice 2025

La décision modificative n°2 de 2025 procède à des ajustements budgétaires de très faible ampleur en comparaison au budget total de la Région (1,9 Md€). Les recettes augmentent de 24,7 M€ et les dépenses diminuent de 36,8 M€.

L'instabilité politique nationale engendre de vives inquiétudes pour l'économie que le CESER souhaite relayer. Le monde économique a besoin de visibilité et de stabilité. L'incertitude constitue un véritable frein à l'activité, provoquant de l'attentisme et impactant négativement les intentions d'investissements des entreprises.

Cette instabilité politique devrait également avoir un impact sur le vote de la loi de finances et de la loi de financement de la sécurité sociale 2026.

Néanmoins, dans ce contexte, l'exécutif de la Région Bourgogne-Franche-Comté a fait le choix de voter son budget primitif 2026 en décembre. Cette démarche pragmatique permettra à la Région de ne pas interrompre son action en début d'année 2026, en donnant de la visibilité aux partenaires et aux porteurs de projets.

Le CESER alerte sur la problématique centrale des Régions qui reste leur modèle de financement. Les Régions ne disposent pas des moyens suffisants afin d'exercer pleinement leurs prérogatives. Dans l'hypothèse où ce modèle restera à l'identique dans les prochaines années, il est probable que la Région Bourgogne-Franche-Comté doive singulièrement réviser son plan pluriannuel d'investissement 2024-2030, sur le fond, compte tenu des contraintes budgétaires et financières.

Des observations relatives aux politiques publiques régionales : formation, lycées, culture, sports, jeunesse, vie associative, développement économique, transports, ressources humaines sont formulées dans cet avis. **Retrouvez l'intégralité de l'avis**

Instauration du versement mobilité régional et rural (VMRR)

L'instauration du VMRR contribue à consolider les ressources dédiées aux politiques des mobilités sur l'ensemble du territoire.

Le CESER, à travers plusieurs avis, a déjà souligné la nécessité, pour la Région, de rechercher de nouvelles ressources. S'il entend les arguments des opposant-es à ce VMRR, il considère que l'impact économique reste modéré et ne constitue pas un frein majeur à l'attractivité du territoire.

Le CESER approuve le fait que cette ressource soit entièrement dédiée à la mobilité et attire l'attention sur plusieurs points de vigilance notamment la nécessité d'un suivi rigoureux et transparent du dispositif et la prise en compte des actions portées par les AOM dans les futurs contrats opérationnels de mobilité.

Le CESER insiste sur le fait que le VMRR doit servir à accélérer la décarbonation des mobilités en soutenant les solutions alternatives à la voiture individuelle et les modes de transport les moins émetteurs. **Retrouvez l'intégralité de l'avis**

Stratégie régionale de la maintenance ferroviaire

Les installations de maintenance, constituées de voies et bâtiments spécialement adaptés aux interventions sur les matériels roulants et accessibles depuis le Réseau Ferré National, jouent un rôle essentiel dans le système ferroviaire.

Le CESER souligne la cohérence de mise en place d'une stratégie régionale visant à organiser les ateliers de maintenance en lien avec l'ouverture à la concurrence du transport ferroviaire. Néanmoins, dans son avis le CESER attire l'attention de la Région sur trois points de vigilance. Une centralisation des lieux de maintenance, découpés par lot, pourrait créer un point de passage obligé pour de nombreux trains, et ainsi ajouter des "flux parasites", des coûts supplémentaires et une désorganisation du système. Concernant les trains à hydrogène, le CESER alerte sur la nécessité que les lieux de maintenance soient fonctionnels et qu'une solution garantisse la continuité du service dans l'attente de la mise en service effective et sécurisée des rames à hydrogène. Enfin, le CESER alerte sur les risques de sous-dimensionnement des ateliers de maintenance au regard de l'accroissement connu et à venir du volume de rames à entretenir.

Retrouvez l'intégralité de l'avis

Bilan 2024 de la mise en œuvre du SRDEII 2022-2028

Afin de renforcer la lisibilité de l'action économique, le SRDEII fait l'objet d'un bilan annuel de mise en œuvre.

Ce bilan est cohérent, les financements accordés sont nombreux et s'adressent à des acteurs diversifiés (PME, entreprises industrielles...) et des thématiques essentielles : innovation, transition écologique... Il permet de bien identifier les moyens mis en œuvre mais le CESER insiste sur des évaluations nécessaires pour certaines filières récentes.

Le CESER rappelle l'importance d'une politique inclusive soutenant : l'égalité femmes-hommes, l'économie sociale et solidaire et la cohésion entre territoires urbains et ruraux. La promotion de filières d'excellence doit également s'inscrire dans une démarche durable, afin de garantir une croissance équilibrée, respectueuse de l'environnement et avantageuse pour tous. **Retrouvez l'intégralité de l'avis**

Détermination des dotations de fonctionnement des lycées 2026 pour les EPLE de Bourgogne-Franche-Comté

La dotation de la Région est destinée à couvrir les charges fixes et les dépenses courantes des établissements. Elle s'élève, pour 2026, à plus de 50 M€, en baisse de 14 % par rapport à 2025 dont le niveau était exceptionnellement élevé.

Le CESER souligne positivement l'augmentation de la part pédagogique, qui atteint 25 % de la dotation, soit une hausse de 5 % par rapport à l'année précédente. Cette décision, en réponse à des demandes récurrentes des chef.fes d'établissements, pourrait compenser, au moins partiellement, l'arrêt du dispositif régional EVEIL. Le CESER insiste sur le fait que pour maintenir la dotation globale de fonctionnement à un niveau soutenable financièrement, la Région doit poursuivre son programme d'investissement dans les établissements, partout sur le territoire.

Le CESER tient également à souligner l'effort particulier de la Région au bénéfice des lycées agricoles en difficulté, et la prise en compte de la dimension pédagogique des exploitations au sein de ces établissements. **Retrouvez l'intégralité de l'avis**

Budget annexe "Services d'aménagement numérique" - Budget supplémentaire de l'exercice 2025

Cette décision modificative vient ajuster le budget annexe "Services d'aménagement numérique" adopté le 20 mars 2025.

Le CESER en prend acte et ne formule pas d'avis. **Retrouvez l'intégralité de l'avis**

Synthèse du vœu

Le CESER a voté un vœu en soutien à l'appel du Mouvement Associatif "Ça ne tient plus !". Cette mobilisation des associations alerte sur la situation financière dégradée des structures associatives. Les conseillères et conseillers, représentant la société civile organisée, ont souhaité, par ce vœu, interpeller les pouvoirs publics de Bourgogne-Franche-Comté et le Conseil régional sur la situation des associations qui œuvrent sur son territoire. **Retrouvez l'intégralité du vœu**

Discours de la présidente Élise Moreau

Retrouvez le discours

Avis sur le rapport 1-1 de l'Exécutif régional
**Budget principal - Décision modificative n° 2
de l'exercice 2025**

Rapporteur : Franck Ayache

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

La décision modificative n° 2 de l'exercice 2025 permet de procéder aux ajustements budgétaires suivants :

- Les ressources augmentent de 24,7 M€.
- Les dépenses réelles (CPI et CPF) diminuent de 36,8 M€, dont 2,4 M€ en fonctionnement et 34,4 M€ en investissement. En investissement, les diminutions de CPI concernent essentiellement la fonction 2 "Enseignement, formation professionnelle et apprentissage" (- 9,6 M€) et la fonction 8 "Transports" (- 9,8 M€).

Globalement, en volume, les ajustements budgétaires sont de très faible ampleur rapportés au budget total de la Région (1,9 Md€).

Les modifications proposées en recettes et en dépenses conduisent à réduire l'emprunt d'équilibre de 61,5 M€. La prévision budgétaire de l'emprunt passe ainsi de 320,3 à 258,8 M€.

Cette décision modificative propose également des ajustements de très faible ampleur en autorisation de programme (- 3,9 M€ d'AP) et en autorisation d'engagement (- 14 M€ d'AE).

Avis du CESER

Des ajustements budgétaires de faible volume

Cette décision modificative n°2 de 2025 procède à des ajustements budgétaires de très faible ampleur en comparaison au budget total de la Région (1,9 Md€).

Les recettes augmentent de 24,7 M€. Les principales modifications concernent les recettes d'exploitation et de gestion qui affichent une hausse de 15,6 M€ essentiellement du fait de nouvelles ressources sur les TER, le fonds social européen et le pacte régional d'investissement dans les compétences.

Les dépenses diminuent de 36,8 M€. La Région poursuit la maîtrise de la section de fonctionnement (- 2,4 M€). En investissement, les ajustements relèvent principalement de modifications d'échéanciers de paiement, sans remise en cause du niveau de l'intervention régionale sur les opérations. Les baisses de dépenses d'investissement (- 34,4 M€) concernent essentiellement les travaux dans les lycées, le numérique et deux projets du secteur des mobilités.

Une instabilité politique pénalisante pour l'économie régionale et handicapante pour le budget primitif 2026

Actuellement, l'instabilité politique atteint un paroxysme extrême, en France.

Cette instabilité est doublement pénalisante.

Premièrement, le contexte politique national engendre de vives inquiétudes pour l'économie. Le monde économique a besoin de visibilité et de stabilité. L'incertitude constitue un véritable frein à l'activité, provoquant de l'attentisme et impactant négativement les intentions d'investissements des entreprises. Même si l'instabilité politique constitue désormais un "marqueur durable" de l'économie française, l'absence de perspectives reste un important facteur de risque pour les marchés financiers, les entrepreneurs et les investisseurs.

Deuxièmement, cette instabilité politique pourrait avoir un impact majeur sur la date du vote du budget 2026 (loi de finances, loi de financement de la sécurité sociale). En effet, il devient peu probable que le vote du budget intervienne avant le 31 décembre.

Dans ce contexte, l'exécutif de la Région Bourgogne-Franche-Comté a fait le choix, quoi qu'il arrive, de voter le budget primitif 2026 en décembre prochain, en se basant sur les dernières hypothèses établies cet été pour la loi de finances 2026.

Cette démarche pragmatique permettra à la Région de ne pas interrompre son action en début d'année 2026. La collectivité procédera ultérieurement aux ajustements qui auront été rendus nécessaires par la loi de finances 2026. Cette démarche assumée doit permettre de donner de la visibilité aux partenaires et aux porteurs de projets sollicitant les aides régionales.

Des questionnements récurrents sur l'avenir des politiques publiques régionales, plus particulièrement pour la stratégie d'investissement

La problématique centrale des Régions reste leur modèle de financement. Les Régions ne disposent pas des moyens suffisants afin d'exercer pleinement leurs prérogatives, comme cela a été souligné à de multiples reprises par le CESER.

Cette situation s'aggrave d'année en année alors que les Régions doivent investir massivement pour répondre aux obligations légales de transition énergétique et écologique. Concernant la Région Bourgogne-Franche-Comté, l'un des principaux enjeux identifiés concerne la mise en œuvre du plan pluriannuel d'investissements 2024-2030.

En mars 2025, une première actualisation du PPI avait dû être réalisée afin de tenir compte des facteurs suivants :

- La progression de l'effet de ciseau, avec la contraction des recettes et l'augmentation conjoncturelle des dépenses pour la Région.
- La survenue de nouveaux besoins en investissement, plus particulièrement dans le domaine des mobilités, de la transition énergétique et de l'agriculture.
- La diminution de l'autofinancement des investissements, du fait principalement de l'impact sur les recettes régionales engendré par le projet de loi de finances 2025.
- La nécessaire maîtrise de l'endettement et du recours à l'emprunt, dans un contexte d'autofinancement en baisse.

Cette actualisation visait essentiellement à assurer la soutenabilité financière des investissements, en contenant le PPI dans son volume initial de 2,3 Md€. Ainsi, à enveloppe constante, le financement de nouveaux besoins en investissement (mobilités, transition énergétique, agriculture) avait alors été arbitrée par la contraction des crédits prévus dans d'autres domaines (économie, tourisme, lycées, associations).

Dans l'hypothèse où le modèle de financement des Régions restera à l'identique dans les prochaines années, il est probable que la Région Bourgogne-Franche-Comté doive singulièrement réviser son PPI, sur le fond, compte tenu des contraintes budgétaires et financières.

Observations relatives aux politiques publiques régionales

FORMATION

Le bon fonctionnement du Pacte régional d'investissement dans les compétences 2024/2027 (PRIC) doit être souligné, même si la baisse des financements de l'État est regrettable. Les objectifs en termes de taux de remplissage des formations, d'entrées dans le Dispositif Amont de la Qualification (DAQ) et de nombre de stagiaires rémunérés ont été dépassés.

Les formations ciblées par le PRIC - certifiantes ou non - préparent avant tout à un métier. Comme cela est précisé dans son avis du 5 février 2024 relatif au PRIC, le CESER appelle la Région à favoriser les parcours complets de qualification aboutissant à une certification reconnue, qui permet l'accès à un emploi de qualité ou à une reconversion.

En fonctionnement, il est regrettable que certains ajustements de dépenses ne soient pas davantage explicités. Par exemple, la baisse des dotations aux établissements de formations sanitaires et sociales devrait être précisée, compte tenu notamment des difficultés récurrentes qui impactent ces établissements. Des explications plus détaillées permettraient d'apprécier la prise en compte de ces difficultés par la Région.

LYCÉES

En ce qui concerne les dépenses d'investissement, les enveloppes de certains projets de travaux dans les lycées ont pu être réajustées grâce à des choix techniques permettant une plus grande sobriété financière. Tout en soulignant positivement la recherche d'économies dans la dépense publique, le CESER alerte sur la nature de ces choix techniques, qui permettent parfois d'économiser sur le court terme, mais qui peuvent s'avérer coûteux à plus long terme car moins durables ou moins efficaces.

CULTURE, SPORTS, JEUNESSE, VIE ASSOCIATIVE

Ces secteurs font l'objet d'ajustements budgétaires de très faible ampleur, en volume.

Des annulations et des baisses de crédits - de faible mesure - sont proposées concernant la culture, la jeunesse et le sport. Elles sont justifiées par un manque de besoins ou en raison de faible nombre de dépôts de dossiers. Cela témoigne davantage de la fragilité du secteur associatif et des importantes difficultés financières et administratives qu'il traverse, et de ses besoins de soutien et d'accompagnement très prégnants notamment vis-à-vis de la Région. Des explications complémentaires auraient pu être données afin de mieux comprendre ces ajustements budgétaires.

Dans ces conditions, le CESER réaffirme que les enjeux de simplification administrative restent majeurs, autour d'un guichet unique, et de la communication à l'attention des acteurs et actrices du territoire régional de manière à faciliter leur accès aux dispositifs de la Région.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Le retrait du projet d'implantation de l'entreprise SAFRAN à Belfort est regrettable. L'environnement était favorable, les infrastructures de mobilités présentes, la main d'œuvre et les qualifications disponibles. Mais il n'a pas été possible de faire face à la concurrence de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, en termes de subventions.

TRANSPORTS

La décision modificative n° 2 ne fait pas état de nouvelles mesures en faveur des lignes de desserte fine du territoire (LDFT). L'avenir et la gestion de ces lignes restent pour autant un vif sujet d'inquiétudes.

Ces lignes constituent un enjeu important pour la politique régionale de mobilités. Elles jouent et pourraient jouer à l'avenir un rôle essentiel, malgré une fréquentation actuelle parfois faible qui peut s'expliquer par un désintérêt des usagers ou par un manque de services et d'entretien.

Les LDFT méritent une attention particulière. Elles doivent être soutenues afin de ne pas précipiter des décisions irréversibles pour leur avenir. Il est de la responsabilité des pouvoirs publics non seulement de répondre aux attentes actuelles des usagers mais aussi de proposer une vision d'avenir, de créer les conditions pour que les citoyennes et citoyens se tournent davantage vers ces modes de transport. Cela implique d'informer, d'inciter et parfois même d'orienter les comportements dans une logique d'anticipation et d'intérêt général. L'utilité sociale des LDFT est réelle, la demande potentielle existe et l'intérêt collectif justifie pleinement un engagement immédiat pour assurer leur pérennité.

L'enjeu financier des LDFT doit à nouveau être souligné. Il appuie la nécessité d'une revue générale pour mieux répartir les financements, comme cela a été proposé par la conférence Ambition France Transport. Au niveau européen, le Mécanisme pour l'Interconnexion (MIE) récemment proposé pour la période 2028-2034, prévoit un soutien au ferroviaire civil et militaire, avec pour objectif d'adapter le réseau transeuropéen de transport (RTE-T) à une double utilisation civile et militaire, démontrant ainsi l'importance de ces lignes de proximité à l'échelle européenne.

RESSOURCES HUMAINES

Un montant de 550 000 € est annulé sur l'enveloppe de rémunération des agents techniques territoriaux qui interviennent dans les lycées. Cet ajustement budgétaire gagnerait à être davantage précisé, afin d'apprécier comment la Région prend en compte les difficultés récurrentes rencontrées dans ce domaine.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.

Déclarations

Stéphane Matthey, au nom du collège 2,

Les documents budgétaires relatifs à la décision modificative n°2, présentée pour avis aux conseillers du CESER, indiquent une annulation de 550 000 euros sur l'enveloppe de rémunération des agents techniques territoriaux des lycées. Autrement dit, des économies sont réalisées sur les personnels des lycées – ceux qui, chaque jour, assurent la propreté, l'entretien et la préparation des repas pour les élèves de nos établissements. Cette économie mériterait d'être plus clairement explicitée dans ses composantes entre non-remplacements, pertes d'emplois ou non versement de primes.

Dans le même temps, il est fait état en comité social territorial que la collectivité envisage d'augmenter les primes des plus hauts cadres dirigeants du Conseil régional.

Ce choix interroge profondément, car les conditions de rémunération de ces emplois sont notoirement plus favorables.

Si des marges budgétaires existent, elles doivent bénéficier à l'ensemble des salariés avec un regard particulier pour les premières catégories, à l'amélioration des conditions de travail dans les lycées avant toute révision des plafonds indemnitaires au profit des plus hauts salaires.

Nous combattons l'idée que les salariés devraient se financer entre catégories au détriment de certains d'entre eux. Nous appelons donc à un retour à la raison, à l'équité et à la justice sociale dans la gestion des ressources humaines régionales.

Pierrette Bardey, au nom de la CGT,

Cet exercice de DM 2, est limité dans sa portée au regard du budget régional. Les économies réalisées conjuguées aux recettes réajustées amènent à une baisse notable de l'emprunt d'équilibre, améliorant de fait les ratios en années de remboursement.

La CGT reprend à son compte les remarques et interrogations des commissions notamment sur les travaux dans les lycées, les craintes sur le devenir des lignes de dessertes fines du territoire par manque de financement et du désengagement de l'État, les ressources humaines et les formations sanitaires et sociales.

Nous exprimons aussi des craintes sur la construction budgétaire 2026 avec les annonces faites que le BP à venir serait basé sur les hypothèses du projet de budget présenté par François Bayrou en juillet dernier. L'effort porté par les collectivités locales fait craindre sinon le pire, a minima des départs qui ne manqueront pas de susciter des réactions. La présentation des OB et la révision du PPI seront des marqueurs que nous suivrons avec intérêt. La question de la libre administration des collectivités, dont les Régions, n'est plus une crainte mais maintenant un fait avéré sur lequel il va être urgent de se pencher comme celui de l'adéquation ou plutôt l'inadéquation entre les compétences et les moyens alloués.

Sous la foi de ces remarques, la CGT votera l'avis.



Avis sur le rapport 1-3 de l'Exécutif régional
Instauration du versement mobilité régional et rural (VMRR)

Rapporteur : Michel Bleuze

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

La faculté, pour les Régions, d'instaurer un "versement mobilité régional et rural" (VMRR) a été introduite par l'article 118 de la loi de finances pour l'exercice 2025, retranscrit dans l'article L.4332 -8-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Elle vise à répondre aux attentes des Régions, Autorités organisatrices des mobilités (AOM), mais également aux besoins des communautés de communes qui se sont saisies de la compétence des "mobilités" suite à la Loi d'orientation des mobilités (LOM) du 24 décembre 2019, afin de renforcer l'offre de service de mobilités au-delà des territoires urbains. En effet, les AOM "urbaines" bénéficient, d'ores et déjà, de la faculté de lever un "versement mobilité".

Aussi, l'instauration du VMRR contribue à consolider les ressources dédiées aux politiques des mobilités sur l'ensemble du territoire.

Avis du CESER

Le CESER souhaite tout d'abord saluer le fait d'être associé au comité des partenaires. Cette instance est essentielle pour renforcer la concertation entre les acteurs et actrices du territoire dans l'élaboration des politiques publiques en matière de mobilités et de transports.

Le dispositif "versement mobilité régional et rural", appelé "VMRR", est une contribution versée par les entreprises qui repose sur les mêmes principes que le versement mobilité déjà en vigueur depuis plusieurs années pour les aires urbaines.

Depuis 2025, par la loi de finances, il peut être institué à l'échelle régionale dans la limite d'un taux de 0,15 % de la masse salariale.

Concrètement, cela concernera les employeurs publics ou privés de 11 salariés et plus, situés dans le périmètre régional concerné. Les modalités d'assiette, de recouvrement et de remboursement seront identiques à celles du versement mobilité actuel.

L'instauration de ce dispositif suscite naturellement des réactions diverses de la part des parties prenantes.

De son côté, le CESER, à travers plusieurs avis, a déjà souligné la nécessité pour la Région de rechercher de nouvelles ressources. Il avait également recommandé qu'une part du versement mobilité puisse être affectée aux Régions, dans un contexte de forte contrainte budgétaire.¹

Le CESER entend les arguments des opposant-es, mais considère que l'impact économique reste modéré (1500€ par tranche d'un million d'euros de masse salariale) et ne constitue donc pas un frein majeur à l'attractivité du territoire.

Ce nouveau levier financier pourrait permettre plusieurs avancées significatives :

- D'abord, un renforcement des moyens de l'AOM régionale, à hauteur d'environ 24 millions d'euros dès la première année, et entre 30 et 35 millions d'euros à moyen terme, offrant ainsi plus de souplesse dans la gestion et le financement des actions.
- Ensuite, un meilleur rééquilibrage entre territoires urbains et ruraux, grâce à l'attribution de 10 % des recettes du VMRR, versées semestriellement aux AOM locales selon leur population. Cela permettrait de soutenir des initiatives adaptées aux réalités du terrain, notamment dans les zones les plus éloignées ou faiblement desservies.
- Enfin, le CESER approuve le fait que cette ressource soit entièrement dédiée à la mobilité, ce qui garantit une certaine cohérence et évite les réaffectations budgétaires.

(1) Avis du CESER BFC du 15 octobre 2024 portant sur la Décision modificative n°2 du Budget principal 2024.

Mais au-delà de ces bénéfices, le CESER attire l'attention sur plusieurs points de vigilance, comme précisé dans son avis sur les orientations budgétaires 2025² :

- Il est nécessaire d'accompagner ce dispositif d'un suivi rigoureux et transparent. Dans le contexte actuel d'incertitudes budgétaires, le CESER recommande qu'une évaluation approfondie soit menée par la Région, cheffe de file en matière de mobilités. Cette évaluation pourrait s'appuyer sur une approche coût bénéfice, afin de mesurer concrètement les effets du VMRR sur les différents territoires de Bourgogne-Franche-Comté. Le CESER souhaite être associé à ce suivi.
- Concernant les AOM locales, le reversement de 10% des recettes est une opportunité. Mais il est nécessaire qu'elles puissent dès maintenant identifier les actions qu'elles souhaitent porter afin qu'elles- soient prises en compte dans les futurs contrats opérationnels de mobilité avec la Région. Ces initiatives doivent permettre de développer l'expérimentation tout en soutenant l'enjeu des solidarités locales.
- Il convient également de tenir compte des spécificités territoriales. Les enjeux de mobilité sont très différents entre les zones urbaines et les zones rurales. Dans ces dernières, les déplacements individuels restent dominants, ce qui rend complexe la construction d'une offre de transport collectif cohérente. À cela s'ajoutent les enjeux démographiques. Ces évolutions doivent être intégrées dans la planification régionale pour garantir des politiques adaptées et durables.
- Enfin, le CESER insiste sur la nécessité de mobiliser cette ressource au service de la transition écologique. Le VMRR doit servir à accélérer la décarbonation des mobilités en soutenant les solutions alternatives à la voiture individuelle et les modes de transport les moins émetteurs.

Vote du CESER : adopté à la majorité - 28 contre.

Déclarations

Sylvain Comparot, au nom du collège 1,

Madame la Présidente, Monsieur le vice-président,

Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Lors de la séance du 17 mars dernier, notre collège avait déjà exprimé ses fortes inquiétudes face à l'accumulation de charges et de fiscalités nouvelles pesant sur les entreprises régionales. Nous réaffirmons aujourd'hui cette position, dans un esprit de cohérence et de continuité, en appelant à une stabilité économique et à une modération fiscale indispensables à la compétitivité de nos entreprises.

La loi de finances 2025 accorde aux Régions la possibilité de créer un nouvel impôt, le Versement de Mobilité Régional (VMR), à hauteur de 0,15 % de la masse salariale. Ce nouvel impôt pourrait représenter plus de 24 millions d'euros par an en Bourgogne-Franche-Comté dès 2026, venant s'ajouter au versement mobilité déjà supporté par les entreprises de plus de 11 salariés.

Le Collège 1 s'est mobilisé avec constance pour alerter sur les effets économiques et sociaux d'une telle mesure. Grâce à la mobilisation collective des acteurs économiques, à un dialogue ouvert avec la Présidente de Région, le VMR n'a pas été appliqué en 2025.

Le VMR, s'il devait être instauré et mis en oeuvre pourrait représenter en moyenne environ 34€ par salarié concerné. Rapporté aux effectifs des entreprises régionales, cela constitue une ponction significative, dans un contexte où la fiscalité du travail est déjà l'une des plus lourdes d'Europe. Aujourd'hui, une entreprise française supporte 4 200€ de prélèvements supplémentaires par salarié par rapport à la moyenne de la zone euro, et 6 700€ de plus par salarié que les entreprises allemandes.

Ce différentiel pèse lourdement sur la compétitivité et explique en partie la désindustrialisation de notre pays. Le versement mobilité, régional ou intercommunal, est une exception française : aucun autre pays européen ne l'impose. Il n'incite ni à l'emploi, ni à l'investissement, ni au pouvoir d'achat.

Sans bénéfices, sans marge, pas de partage de la valeur. En clair : ce sont les salariés et leur pouvoir d'achat qui seront directement pénalisés.

Le VMR s'ajouterait à d'autres hausses récentes. Ainsi, le cheval fiscal est passé de 55€ à 60€ au 1^{er} juillet 2025, soit environ 900 000€ de prélèvements supplémentaires pour les flottes professionnelles. À titre de comparaison, dans les Hauts-de-France, le tarif reste à 42€, soit 3,4 millions d'euros d'économie annuelle à périmètre équivalent. Cette situation accentue un désavantage concurrentiel déjà marqué pour les entreprises de notre région.

Ce type de prélèvement ne touche pas uniquement le secteur privé. Les employeurs publics – hôpitaux, universités, établissements de formation ou collectivités – seraient également concernés. C'est donc toute l'économie régionale, publique comme privée, qui se trouverait fragilisée par un tel impôt.

Le comité des partenaires a rendu un avis favorable à la création du VMR. Toutefois, sa composition ne garantit pas une représentation équilibrée des employeurs privés. Sur les 11 sièges réservés aux représentants des employeurs privés, le Collège patronal du CESER ne détient que 5 sièges : 1 pour le MEDEF, 1 pour la CPME, 1 pour l'U2P, 1 pour la CCI et 1 pour la CRESS. Cette sous-représentation des représentants légitimes du monde économique interroge sur la légitimité de l'avis rendu.

Les membres du Collège 1 réaffirment leur attachement à un dialogue constructif avec la Région et l'ensemble des acteurs économiques et sociaux. Ils saluent la décision de ne pas instaurer le VMR en 2025 et appellent à refuser la mise place du VMR en 2026 et pour l'avenir.

Les membres de notre collège demandent au Président du Conseil régional de privilégier les économies et redéploiements budgétaires.

Nous réaffirmons avec force que la réponse aux défis économiques ne peut passer par une hausse de la fiscalité. Une fiscalité excessive appauvrit tous les acteurs économiques et freine le dynamisme régional. La compétitivité des entreprises doit rester une priorité absolue : c'est en allégeant les contraintes, en favorisant l'investissement et en soutenant l'innovation que nous pourrions bâtir un avenir économique solide pour la Bourgogne-Franche-Comté. C'est pourquoi les membres du collège 1 voteront contre l'avis présenté.

Guy Zima, au nom de la CGT,

Dans la logique et la suite des avis du CESER issus de la commission Finances-Europe votés très largement sur ce thème qui appelaient à la mise en place d'un Versement Mobilité, nous sommes maintenant à la phase concrète de mise en oeuvre et l'exercice se corse et crispe un peu plus que les esprits.

Même si la forme retenue par le PLF 2025 n'est pas la proposition de la CGT sur l'assiette et le taux notamment, il n'en demeure pas moins une ressource nouvelle affectée, à la main de la Région, chose que là aussi, le CESER appelait de ses vœux collectivement dans les avis budgétaires antérieurs.

La cohérence n'est plus une vertu semble-t-il lorsque des intérêts sont bousculés. Au vu des réactions issues du patronat avec des mots durs lors du comité des partenaires régional répétés ce jour et des indications sur ceux qui paieraient in fine la facture à savoir les salariés à travers les NAO, nous pensons que le chantage n'est pas une méthode de gestion des relations sociales, relève d'un autre temps et n'honore pas ses auteurs.

Si effectivement ce sont les salaires qui seront l'assiette de calcul pour toutes les entreprises à partir de 11 salariés, le taux de 0,15 % ne sera pas économiquement rédhibitoire même s'il s'ajoute à l'existant.

Au regard des différentes aides et exonérations existantes, certains combats relèvent plus du dogme et de l'imaginaire que de la réalité économique.

Avec ces compléments, la CGT votera l'avis.

Marc Noegelen, au nom de la CFDT,

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Notre assemblée est appelée aujourd'hui à se prononcer sur la mise en place du Versement Mobilités Régional Rural, à hauteur de 0,15% de la masse salariale, une contribution patronale affectée et dédiée au financement des mobilités sur notre territoire.

Pour la délégation CFDT, il ne s'agit pas d'une énième charge patronale supplémentaire mais d'un investissement.

Il ne s'agit pas d'un énième impôt destiné à combler une dette : c'est un investissement pour la collectivité pour répondre à un besoin vital et garantir un droit fondamental : l'accès à la mobilité dans les zones rurales et périurbaines. Aujourd'hui, nombre de nos concitoyens sont encore trop souvent captifs de la voiture individuelle ou contraints par une offre de mobilité incomplète, avec des coûts qui pèsent lourdement sur leur pouvoir d'achat et péjorent leur potentialités. Le VMRR, par sa nature affectée, offre une garantie : chaque euro prélevé servira directement à améliorer les services de transport régionaux, qu'il s'agisse d'investissements ou du fonctionnement de ceux-ci.

Il ne s'agit pas d'une charge pour les employeurs : c'est une réponse aux difficultés de recrutement, à l'absentéisme et un levier de création de richesse. Combien de salariés en zone rurale rencontrent chaque jour des obstacles pour se rendre à leur poste de travail ? Combien d'entreprises peinent à trouver des candidats faute de transports adaptés ? Une meilleure offre de mobilité, ce sont des travailleurs plus mobiles, fidélisés et donc la garantie d'une création de valeur augmentée.

Mais ce sera aussi un élan de solidarité apprécié, à l'endroit des personnes les plus fragiles ayant peine à se déplacer, qu'il s'agisse de nos anciens, des personnes à mobilité réduite ou des demandeurs d'emploi par exemple...

Cette participation de nos entreprises régionales à l'effort collectif profitera également, via le reversement de 10%, aux communautés de communes s'étant déclarées autorités organisatrices de mobilités. Il conviendra de s'assurer que pour les AOM en question le reversement sera bien affecté à son tour à la mise en place de solutions de mobilités alternatives ou innovantes.

Enfin, ce dispositif participe d'un enjeu plus large qui, nous le rappelons, est toujours d'actualité : la transition écologique que nous voulons juste et l'égalité territoriale. Nous ne pouvons pas laisser les zones rurales à l'écart des solutions de mobilité durable, alors que la transition énergétique est devenue incontournable pour tous.

L'effort demandé reste tout à fait modéré et ne saurait avoir pour contre-argument un dogmatique non-consentement à l'impôt sans y voir son intérêt avéré.

Le VMRR permet d'apporter une réponse durable au service de l'intérêt général pour lequel chacun doit apporter sa contribution.

Pour relativiser un peu tout cela, rappelons qu'entre 2000 et 2025, le taux normal de l'Impôt sur les sociétés (IS) en France est passé d'environ 33,33% à 25%, soit une baisse de $\approx 8,33$ points.

Pour toutes ces raisons, la délégation CFDT estime que la mise en place du Versement Mobilité Régional Rural doit être vue non comme un poids supplémentaire, mais comme un levier de développement, d'égalité et d'attractivité pour nos territoires.

La délégation CFDT votera en faveur de cet avis sur le rapport 1-3 relatif à l'instauration du VMRR.

Avis sur le rapport 4-2 de l'Exécutif régional
Stratégie régionale de la maintenance ferroviaire

Rapporteur : Michel Bleuze

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

Les installations de maintenance jouent un rôle essentiel dans le système ferroviaire.

Principalement constituées de voies et bâtiments spécialement adaptés aux interventions sur les matériels roulants et accessibles depuis le Réseau Ferré National, elles doivent selon les séries d'engins accueillies et le nombre d'engins à entretenir faire l'objet d'adaptations régulières.

Le rapport 4-1 voté par la Région le 21 février 2025 [...] a conduit [...] la Région Bourgogne-Franche-Comté à commander 5 Régiolis "6 caisses" supplémentaires pour le renforcement du Service ferroviaire de l'axe Paris / Dijon / Chalon / Macon / Lyon, ainsi que 9 Régiolis "4 caisses" bi-modes bi-courant pour les axes Besançon / La-Chaux-de-Fonds, Dijon / Besançon / Belfort et Besançon / Lons-le-Saunier / Lyon. L'arrivée de ces nouveaux contingents à partir de 2027, l'accueil à terme des 3 Régiolis-hydrogène nécessitent d'interroger la cohérence entre la capacité d'accueil des installations de maintenance existantes ainsi que leurs adaptations éventuelles aux spécificités des matériels roulants qui viendront compléter le parc.

Les sites concernent notamment l'atelier de maintenance lourde (niveau 3) de Perrigny spécifique aux Régiolis-6 caisses en cours de construction, le site de maintenance lourde des régiolis-4 caisses (AMTER) également situé à Perrigny, le site de maintenance lourde de Besançon-Dépôt spécifique aux rames thermiques ainsi que les sites de maintenance légère et de préparation des rames de Laroche-Migennes, Dijon-Ville.

Avis du CESER

Le CESER souligne la cohérence de mise en place d'une stratégie régionale visant à organiser les ateliers de maintenance en lien avec l'ouverture à la concurrence du transport ferroviaire. Cette stratégie permet de garder une vision d'ensemble, cohérente avec la nouvelle organisation du rail, désormais découpée en 4 grands lots : le lot BON, le lot PLM, le lot "Étoile de Dijon - Étoile de Besançon" et enfin le lot "Jura - Pied des Vosges".

Cependant, le CESER souhaite attirer l'attention sur plusieurs points :

- D'abord, sur la question de l'avitaillement et de la maintenance. Une centralisation des lieux de maintenance, découpés par lot, pourrait créer un point de passage obligé pour de nombreux trains, même ceux qui ne roulent pas sur ce secteur. Cela risquerait donc d'ajouter des trajets uniquement pour faire le plein de carburant ou pour l'entretien, ce qu'on appelle des "flux parasites". Cela pourrait augmenter les coûts, compliquer la gestion du réseau et éventuellement finir par désorganiser l'ensemble du système. Il faudra aussi veiller à ne pas créer une dépendance à de nouveaux opérateurs privés dans ce contexte d'ouverture à la concurrence.
- Ensuite, concernant l'arrivée des trains à hydrogène, des essais en conditions réelles sont prévus fin 2026. Le CESER restera attentif à la réussite de cette expérimentation. Mais une question se pose : est-ce que les lieux de maintenance, notamment le projet sur le site de Laroche Migennes, sera prêt à temps et doté des outils nécessaires pour accueillir ces nouveaux matériels ? Le CESER s'interroge enfin sur l'opportunité de prévoir une solution alternative afin de garantir la continuité du service dans l'attente de la mise en service effective et sécurisée des rames à hydrogène.
- Enfin, le CESER souhaite alerter sur les risques de sous-dimensionnement/sous-capacité des ateliers de maintenance et plus particulièrement l'atelier de Perrigny-lès-Dijon, au regard de l'accroissement connu à date et celui à venir du volume de rames soumises à l'entretenir.

Enfin, cette stratégie régionale de maintenance ferroviaire gagnerait à intégrer une certaine souplesse permettant la mutualisation en laissant ouverte la possibilité, si cela s'avère nécessaire à l'avenir, d'évoluer vers un modèle plus adapté aux besoins réels constatés sur le terrain.

Vote du CESER : adopté à la majorité - 10 contre, 6 abstentions.

Déclarations

David Fayard, au nom de la CGT,

Ce rapport propose 3 angles de lecture :

L'un technique avec la construction imposée de nouveaux ateliers de maintenance adaptés aux nouveaux matériels roulants. Ils sont indispensables au regard des spécificités techniques (longueur, principaux accessoires en toiture et non plus sous caisses) et ont besoin d'équipements et outillages eux aussi adaptés. Principal bémol à ce stade, le sous dimensionnement prévisible et la saturation à venir à Perrigny avec l'accroissement de la flotte de rames 6 caisses. Le deuxième angle est le transfert de propriété qui à l'avantage de donner à la Région des actifs immobiliers comme contreparties des investissements portés, mais au prix de complexes tractations sur la domanialité et la désimbrication de certaines parties du réseau. L'exemple de Chalon où la difficulté impose de passer par une étape de location avant transfert de voie de services.

Le troisième angle est celui de l'ouverture à la concurrence qui oblige en plus des deux premiers d'affecter ces ateliers et voies à chacun des 4 lots d'exploitation issus du découpage et en créant des barrières entre chaque lot et installation ferroviaire. Plus de mutualisation des rames, de dépannage, de possibilité d'avitaillement en carburant au détriment de l'efficacité de la production et générateur de surcoûts et de trajets parasites pénalisants.

Pour éviter un débat trop technique, la CGT confirme qu'elle continue de combattre l'ouverture à la concurrence et les effets contreproductifs qu'elle génère et que pour nous, cela dépasse les simples attentions pointées par l'avis que nous partageons mais que nous ne pouvons cautionner en l'état.

Dans la suite de nos expressions précédentes la CGT votera contre l'avis.

Marc Noegelen, au nom de la CFDT,

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers,

Le rapport présenté acte la fragmentation des actifs de maintenance ferroviaire : c'est-à-dire les bâtiments et installations de maintenance, historiquement intégrés à la SNCF. Ce nouveau modèle soulève plusieurs interrogations. D'abord sur la cohérence industrielle.

L'éclatement du dispositif va multiplier les acteurs et les interfaces. Il va in extenso fragiliser la logique de sécurité et d'efficacité collective qui faisait la force du système intégré.

Ensuite, sur les modalités concrètes d'accès aux installations transférées.

La CFDT alerte au premier chef sur la nécessité d'un socle organisationnel et de production commun garantissant une parfaite continuité du service public. Une question très simple se pose : demain, comment une entreprise ferroviaire autre que SVBO pourra-t-elle accéder, par exemple, au centre autorail de Dijon pour y faire le plein de carburant ou effectuer une opération de maintenance légère de niveau 2 ? Quel cadre juridique, quelle régulation tarifaire et quelle organisation garantiront l'égalité d'accès entre opérateurs et éviteront toute distorsion de concurrence ou situation de monopole local ? Ces clarifications nous paraissent indispensables avant le transfert effectif.

Enfin, sur la dimension territoriale.

La CFDT appelle à faire de ce redéploiement une opportunité industrielle, et non un simple éclatement gestionnaire, afin de préparer les compétences liées aux nouvelles technologies, sur l'hydrogène notamment, en cas de poursuite de l'acquisition des rames par la Région.

En conclusion, si la CFDT approuve la stratégie d'investissement, elle alerte en revanche sur le pilotage opérationnel des différents sites et la probable nécessité de régulation à venir.

La stratégie régionale de maintenance ferroviaire doit rester au service et au seul profit de l'intérêt général.

C'est à ces conditions qu'elle pourra être une réussite et non une simple fragmentation du système ferroviaire.

La délégation CFDT votera en faveur de cet avis sur le rapport 4-2 relatif à la stratégie régionale de maintenance ferroviaire.



Avis sur le rapport 2-1 de l'Exécutif régional
**Bilan 2024 de la mise en œuvre du SRDEII
2022-2028**

Rapporteure : Martine Abrahamse

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

Afin de renforcer la lisibilité de l'action économique, le SRDEII fait l'objet d'un bilan annuel de mise en œuvre depuis son vote en 2022. Cette publication permet de répondre à la recommandation de la Chambre Régionale des Comptes de "présenter chaque année au Conseil régional un bilan de la politique de développement économique qui rende compte de l'ensemble des engagements financiers de la collectivité au titre de cette compétence", notamment des fonds d'ingénierie financière. Un premier bilan, celui de l'année 2022, voté en décembre 2023, constitue l'année de référence de l'action économique.

Principaux éléments de la mise en œuvre 2024 :

- démarrage dynamique du Fonds OSER BFC¹,
- premier investissement du fonds souverain agro-alimentaire "BFC Participation" (minoterie Dornier),
- adoption de la feuille de route Biothérapies-bioproduction,
- sélection de la Bourgogne-Franche-Comté comme capitale French Tech,
- labellisation d'un 6^{ème} pôle de compétitivité Infr@2050 dédié aux infrastructures routières,
- lancement de l'animation régionale des programmes Territoires d'industrie,
- mise en place d'ateliers Transition écologique pour 50 conseillères et conseillers en création d'entreprises,
- mise en ligne du portail OFER BFC (Observatoire du Foncier Économique régional).

En totalité, le compte administratif fait état d'un engagement financier régional au titre des actions de la Direction de l'économie de 45 millions d'euros, dont 17 millions d'euros en investissement et 28 millions d'euros en fonctionnement.

Avis du CESER

Le CESER salue cet exercice, qui répond à une préconisation formulée dans d'autres travaux². Ce rapport contient de nombreuses données, illustrées par des exemples, permettant de mieux appréhender le bilan dans son ensemble, comme suggéré dans l'avis rendu sur le précédent bilan.

Le CESER relève également la mise en perspective des résultats 2024, par rapport à ceux de 2023. Cela avait été préconisé dans l'avis du CESER de 2023.

Il apparaît néanmoins que le budget dédié au développement économique reste encore contraint, ce qui pose des interrogations, en particulier pour la filière numérique. Les outils existants peuvent toujours être développés pour répondre au mieux aux besoins des entreprises régionales.

Remarques thématiques

LES BIOTHÉRAPIES ET LA BIOPRODUCTION

Le CESER rappelle ses préconisations formulées sur la feuille de route Biothérapies et Bioproduction 2024-2028 (15 octobre 2024).

- Le CESER préconise la mise en place d'indicateurs précis pour mesurer la réalisation des objectifs fixés dans la feuille de route, notamment en ce qui concerne la création d'emplois et le développement de nouveaux biomédicaments.

(1) OSER Bourgogne-Franche-Comté est l'Outil de Soutien aux Entreprises Régionales de Bourgogne-Franche-Comté. Constitué à 100 % de fonds européens (FEDER), il vise à faciliter l'accès au financement des PME de la région avec :

- une garantie bancaire gratuite déployée par les réseaux Caisse d'Épargne et Crédit-Agricole,
- un outil de renforcement des fonds propres géré par UI Investissement.

(2) Avis sur le rapport 2-1 de l'Exécutif régional – Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) 2022-2028, juin 2022.

- Le CESER souligne la nécessité d'adapter les formations aux besoins spécifiques du secteur des biothérapies et de la bioproduction, en collaboration avec les entreprises et les établissements d'enseignement supérieur.
- Des mesures doivent être encore développées afin de renforcer l'attractivité de la région pour les entreprises du secteur, notamment en matière de fiscalité et de soutien à l'innovation.
- L'impact environnemental des projets de bioproduction doit être mesuré, pour s'assurer que des pratiques durables soient intégrées dans le développement de cette filière.

NOUVELLES ÉCONOMIES

La Région possède un tissu industriel de première importance, mais en lien avec des secteurs fragilisés (automobile).

Il conviendrait de diversifier l'économie régionale, en investissant dans de nouvelles économies, comme le numérique ou le secteur de la défense.

Des opportunités existent, par exemple avec les data centers. Il faut cependant anticiper, car la Bourgogne-Franche-Comté risque de rencontrer les mêmes difficultés que pour les gigafactories. Celles-ci ne concernent pas seulement les financements, mais également la disponibilité du foncier, les raccordements...

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ PARTICIPATIONS, LE FONDS RÉGIONAL DÉDIÉ À L'AGROALIMENTAIRE

Le CESER a rendu un avis en octobre 2022 sur ce dispositif et salue cette initiative. Ce fonds régional a réalisé son premier investissement en septembre 2024. Cette action répond à une demande forte des acteurs du secteur. Elle est par ailleurs cohérente avec les préconisations formulées dans l'autosaisine du CESER "Gouvernance des entreprises : comment garder la main régionalement ", adoptée en octobre 2020.

La gouvernance comprend trois instances, dont un Comité d'engagement, composé d'acteurs et actrices de la sphère économique et des filières agroalimentaires. Son rôle est d'émettre un avis motivé sur chaque projet d'investissement. Le CESER rappelle ici sa préconisation d'ouvrir cette instance à d'autres acteurs et actrices, expert-es sur les champs sociétaux (RSE) et environnementaux, afin d'élargir son regard. Ce type de dispositif pourrait être dupliqué, à l'avenir, pour d'autres filières stratégiques.

CONCLUSION

Ce bilan présente une cohérence. Les financements accordés sont nombreux et variés. Ils s'adressent à des acteurs diversifiés (PME, entreprises industrielles, par exemple...) et des thématiques essentielles : innovation, transition écologique...

Ce bilan permet de bien identifier les moyens mis en œuvre. Manque parfois une évaluation pour certaines filières récentes.

Le CESER rappelle enfin l'importance d'une politique inclusive, notamment en diffusant l'égalité femmes-hommes, en soutenant l'économie sociale et solidaire (ESS), et en favorisant la cohésion entre territoires urbains et ruraux. La promotion de filières d'excellence doit également s'inscrire dans une démarche durable, afin de garantir une croissance équilibrée, respectueuse de l'environnement et avantageuse pour tous.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.

Déclarations

Emmanuel Comby, au nom de la FEMA,

Merci Madame Abrahamse pour cette présentation. Il est réjouissant de constater l'ambition, la clarté et l'efficacité de la politique de l'action économique. De plus, l'intégration de la parité dans la question du développement économique est un engagement remarquable.

Parmi les nouvelles économies envisagées, l'hypothèse du développement de Data Center pose question.

On sait que ces centres demandent et demanderont de plus en plus d'énergie électrique, or l'actualité économique récente signale que l'abandon du projet d'implantation d'une unité de fabrication du groupe SAFRAN en BFC (zone Montbéliard-Belfort) est due à l'incertitude du groupe sur la capacité à disposer de l'énergie nécessaire au fonctionnement de l'usine. Celle-ci sera implantée en région Auvergne Rhône-Alpes où "la garantie d'un accès sécurisé à une électricité décarbonée... a permis ce choix d'implantation". Cette décision du groupe est d'autant plus dommageable que l'usine se projette dans une production à "zéro émission".

Dans l'optique d'une implantation d'un Data Center, la question de l'énergie disponible est cruciale : est-elle déjà intégrée ?

Marie-Odile Coulet, au nom de la CGT,

La CGT partage avec la commission l'intérêt de diversifier l'économie régionale eu égard à l'évolution du poids de l'automobile sur la région même si le numérique et la défense ne sont pas structurants dans notre région, mais plutôt de sous-traitance.

Le sujet de l'implantation de SAFRAN est symptomatique de la mise en concurrence des territoires, et des salariés par les multinationales toujours plus avides de subsides publiques sans contreparties et sans garanties. Quand on est une entreprise française qui fait plus de 27 Mds€ de CA, faire chanter les Régions pour 1 M€ de plus est proprement indécent et le deviendrait encore plus si je communiquais les dividendes versés lors du dernier exercice par ce groupe.

L'aide aux entreprises et à l'économie doit relever d'une stratégie et être assortie d'une éco-socio-conditionnalité claire, lisible et exigeante. Un accord régional a été conclu en ce sens, nous souhaitons qu'il soit appliqué notamment par la mise en œuvre des procédures de suivi.

Sous la réserve de ces compléments, la CGT votera l'avis.



Avis sur le rapport 3-1 de l'Exécutif régional
**Détermination des dotations de fonctionnement
des lycées 2026 pour les EPLE de Bourgogne
Franche-Comté**

Rapporteur : Pierre-Alexandre Privolt

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

La Région est soumise, selon le Code de l'Éducation, à l'obligation de notifier, avant le 1^{er} novembre de chaque année, la dotation globale de fonctionnement des établissements scolaires dont elle a la charge, soit 128 lycées publics (lycées généraux et technologiques, professionnels et agricoles). Il s'agit d'un rapport récurrent qui est soumis chaque année à l'avis du CESER.

La dotation de la Région, globale et forfaitaire, est destinée à couvrir les charges fixes et les dépenses courantes de l'établissement, principalement le chauffage, l'électricité, les contrats de maintenance, le petit entretien, les matériels administratifs et pédagogiques.

La dotation globale de fonctionnement pour l'année 2026 s'élève à 50 048 758 € :

- 43 512 449 € pour les lycées de l'Éducation nationale,
- 6 536 309 € pour les lycées agricoles.

Le montant pour 2026 est en baisse de 14% par rapport à la dotation 2025 dont le niveau était exceptionnellement élevé (58 M€). Cette diminution est notamment justifiée par la baisse des coûts des fluides et par la stabilisation des quantités d'énergie consommées. La dotation des lycées sur les cinq dernières années (de 2022 à 2026) est toutefois en augmentation de 31%.

Il est à noter que la baisse des dépenses énergétiques permet une augmentation de la part pédagogique de la dotation. Cette augmentation porte sur des hausses des forfaits enseignements techniques, du montant par élève et du forfait établissement. Ces derniers font par ailleurs l'objet d'une prise en compte spécifique.

Comme les années précédentes, pour assurer une équité dans la prise en compte des capacités contributives des lycées, il est à nouveau proposé de prendre en considération les fonds de roulement des lycées. 33 lycées sont concernés (contre 17 en 2024).

En parallèle, les effectifs d'élèves continuent à connaître une légère baisse.

Avis du CESER

Malgré la diminution de la dotation globale de fonctionnement par rapport à 2025, le CESER souligne positivement que la baisse des dépenses de viabilisation en 2024 (-24%) permet d'augmenter la part pédagogique de cette dotation pour 2026. Elle représenterait ainsi 25% de la dotation, en hausse de 5% par rapport à l'année précédente. Cette décision a été prise en réponse à des demandes récurrentes des chef.fes d'établissements. Le CESER note que cette augmentation pourrait compenser, au moins partiellement, l'arrêt du dispositif régional EVEIL, qui permettait de financer des projets au sein des établissements. Pour rappel, le CESER a suggéré, suite à l'annonce de la suppression de ce dispositif, que la Région réalise un bilan annuel de la mise en œuvre effective de ces projets désormais à la main des établissements¹.

Il est important de noter que la baisse des dépenses énergétiques est le résultat des investissements conséquents de la Région en matière de rénovation énergétique au cours des dernières années. Les deux étant indéniablement liés, le CESER insiste sur le fait que pour maintenir la dotation globale de fonctionnement à un niveau soutenable financièrement, la Région doit poursuivre son programme d'investissement dans les établissements, partout sur le territoire.

Le CESER tient également à souligner l'effort particulier de la Région au bénéfice des lycées agricoles en difficulté, et la prise en compte de la dimension pédagogique des exploitations au sein de ces établissements.

(1) Avis du 17/03/2025 sur le BP 2025.

Enfin, le CESER, en tant que représentant de la société civile organisée et deuxième assemblée régionale, rappelle sa demande d'être systématiquement saisi sur la question des tarifs applicables pour les services de restauration et d'hébergement, comme cela avait été le cas en 2021.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.

Déclaration


Julien Bernard, au nom de la CGT,

Les mathématiques ne fonctionnent pas de la même manière quand elles sont scientifiques et quand elles sont politiques. Si on regarde de loin, toutes les dotations pour les lycées sont en hausse, youpi ! Et si on regarde dans le détail, effectivement, des forfaits ont été augmentés, notamment pour les lycées professionnels. Mais à la fin, quand on additionne, c'est là que la magie opère, on obtient une baisse de 8 millions d'euros, 14 % par rapport à l'an dernier. À l'heure où la Région cherche des financements pour la rénovation énergétique des bâtiments des lycées, il paraît pour le moins étrange de ne pas profiter de cette marge de manœuvre, certes conjoncturelle mais non négligeable. Surtout quand les rénovations les plus efficaces, tant énergétiquement qu'économiquement, ont déjà été réalisées et que les suivantes seront sans doute plus coûteuses mais néanmoins nécessaires. Sous la réserve de cette remarque, la CGT votera l'avis présenté.



Séance plénière du mardi 14 octobre 2025

Commission Mobilités-Énergie-Numérique

Avis sur le rapport 1-2 de l'Exécutif régional **Budget annexe "Services d'aménagement numérique" - Budget supplémentaire de l'exercice 2025**

Rapporteur : Dominique Guyon

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

Le budget supplémentaire est une étape qui permet d'ajuster les crédits prévus au budget primitif en fonction des évolutions de contexte et du rythme de consommation des crédits et d'encaissement des recettes. Il est également l'occasion de reprendre le résultat de l'exercice précédent.

La présente décision modificative vient ajuster le budget annexe "Services d'aménagement numérique" adopté par l'assemblée délibérante le 20 mars 2025.

Avis du CESER

Le budget supplémentaire 2025 évolue avec des mouvements à hauteur de +153 042€ répartis entre +73 600€ pour la section d'exploitation et +79 442€ pour la section d'investissement. Ces ajustements correspondent à une adaptation comptable du budget annexe "numérique" pour 2025 sans remettre en cause les objectifs et la trajectoire initiale. Le CESER en prend donc acte.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.



Vœu en soutien au mouvement associatif

Rapporteure : Martine Esther Petit

Samedi 11 octobre, à l'appel du Mouvement Associatif, les associations se sont mobilisées pour alerter sur leur situation financière qui se dégrade dangereusement sous la bannière "ÇA NE TIENT PLUS !".

Ce mouvement a pour objectif de visibiliser le rôle fondamental des associations dans la société ainsi que les difficultés grandissantes rencontrées pour mener à bien leurs actions.

Les associations, dans notre région, c'est 62 500 associations, 570 000 bénévoles et plus de 76 000 emplois, ce qui représente 10% de l'emploi privé, donc un secteur qui ne peut être ignoré.

Elles agissent dans tous les territoires, dans toutes les sphères de la vie quotidienne : solidarités, éducation populaire, culture, sport, santé, environnement, accompagnement des plus fragiles.

Elles sont au cœur de nos vies, de notre société et donnent une voix à celles et ceux qui n'en ont pas, elles créent du lien, permettent l'engagement citoyen, rendent possible l'impossible ; elles construisent des solutions concrètes adaptées aux besoins des populations parce que directement pensées par elles.

Les associations font preuve d'une résilience remarquable malgré les successions de crise qu'elles traversent depuis de nombreuses années (Covid, inflation, baisse des financements), mais aujourd'hui, ça ne tient plus.

L'intégralité du monde associatif, dans la richesse et la diversité de ses activités, est indispensable aux citoyens et citoyennes.

Le CESER, en tant qu'assemblée représentant la société civile organisée souhaite apporter tout son soutien au mouvement "Ça ne tient plus !".

Le CESER, par ce vœu, interpelle les pouvoirs publics de Bourgogne-Franche-Comté et le Conseil régional, sur la situation des associations qui œuvrent sur son territoire et relaie l'appel du mouvement pour :

- Un dialogue renforcé entre les pouvoirs publics, les collectivités territoriales et les associations.
- Une sécurisation et une pérennisation des financements, indispensables pour garantir la continuité des missions d'intérêt général.
- Une meilleure reconnaissance de la contribution associative dans l'élaboration des politiques publiques.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.



Propos introductifs de la présidente

MATIN

Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers,

Mes cher.es collègues,

Je tiens d'abord à vous remercier toutes et tous pour votre présence aujourd'hui à cette séance plénière.

J'adresse un remerciement particulier à celles et ceux qui ont parcouru de nombreux kilomètres, parfois depuis les extrémités de notre région, pour être parmi nous aujourd'hui. Je sais le temps que certaines et certains consacrent aux trajets, parfois plusieurs heures de route ou de transports collectifs, pour participer aux travaux du CESER. C'est un engagement réel, et je souhaite vous en remercier très sincèrement.

Je salue également la présence d'un élu du Conseil régional, Claude Mercier, conseiller régional délégué à l'économie circulaire et aux déchets ainsi que des représentants de Conseils de développement et de l'ensemble des invités qui ont tenu à assister à nos travaux. Leur présence illustre l'ouverture et la vitalité de notre assemblée.

Compte tenu du programme particulièrement dense et riche de cette matinée, je vous propose de commencer immédiatement par la table ronde prévue sur les finances publiques et le financement de la transition écologique et énergétique.

Mon propos introductif, habituellement placé en ouverture de séance, sera reporté en début d'après-midi, avant la présentation des projets d'avis, des désignations et autres. Je propose qu'il en soit de même pour les déclarations préalables des organismes et des collèges.

Ce choix nous permettra de consacrer pleinement cette matinée à l'audition de nos deux intervenants, et de réserver les interventions plus institutionnelles pour un moment où les vice-présidents du Conseil régional sont présents.

En effet, madame Laëtitia Martinez, vice-présidente en charge de l'enseignement supérieur, de la recherche, de l'innovation, de l'égalité réelle et de la laïcité, ainsi que monsieur Michel Neugnot, vice-président aux mobilités, aux transports, aux infrastructures et aux affaires générales, m'ont confirmé leur participation à nos travaux.

Je souhaite également vous informer que j'ai reçu ce matin le dépôt d'un vœu présenté par Martine Esther Petit, au titre des collèges 3 et 4. Ce vœu porte essentiellement sur la mobilisation forte du secteur associatif dans un contexte en berne.

Ce vœu a été examiné par les membres du Bureau, qui l'a jugé recevable, conformément à l'article 16 de notre règlement intérieur. Il sera donc présenté et soumis au vote de notre assemblée cet après-midi.

Je remercie le secrétariat général d'en transmettre le texte à l'ensemble des conseillères et conseillers pour consultation préalable.

Nous allons donc consacrer la matinée aux finances publiques et aussi, plus précisément, au financement de la transition écologique et énergétique, des sujets toujours aussi brûlants d'actualité. Deux experts nous éclaireront sur ces enjeux :

Je vous salue et vous remercie de votre présence. Tout d'abord, monsieur François Ecale, président de l'association FIPECO, dédiée aux finances publiques et à l'économie, qui interviendra sur la situation et les perspectives des finances publiques ainsi que sur les principaux enjeux (à court, moyen et long terme) pour la mise en œuvre des politiques publiques.

Je salue et remercie également, madame Aurore Colin, chercheuse à l'Institut de l'Économie pour le Climat (I4CE), qui nous présentera le financement et la soutenabilité financière de la transition écologique et énergétique et nous éclairera sur les pistes de travail sur ces sujets.

Ces auditions se tiennent en visioconférence, et je forme le vœu que la technique soit de notre côté ! Cela semble être le cas. Je remercie le secrétariat général qui a effectué plusieurs tests.

Ces auditions sont organisées à l'initiative de la commission Finances-Europe, présidée par Sylvain Marmier, qui, malheureusement, ne peut être parmi nous aujourd'hui. Je remercie vivement les membres de la commission ainsi que le secrétariat général pour avoir organisé ces différents temps qui s'inscrivent dans la perspective des futures préconisations que le CESER sera amené à travailler.

J'animerai cette matinée avec Franck Ayache et Gilles Curtit, conseillers de la commission Finances-Europe qui ont bien voulu m'accompagner dans cette tâche, compte tenu de l'indisponibilité du président de la commission Finances-Europe.

Comme vous le savez, 2025 a été marquée par une forte contraction des dépenses publiques. Face à la baisse de ses ressources, la Région Bourgogne-Franche-Comté a dû réduire ses investissements et ses dépenses de fonctionnement afin de préserver la soutenabilité budgétaire de ses politiques. Si cette tendance se poursuit et, ce sera inévitablement le cas, 2026 pourrait s'avérer une année particulièrement délicate.

C'est pourquoi il est essentiel que nous débattions collectivement de ces enjeux pour affiner notre analyse et nos futures préconisations à l'attention du Conseil régional, notamment en vue des deux temps budgétaires à venir : le débat d'orientations budgétaires en novembre et le budget primitif en décembre.

Ces sujets sont en effet majeurs comme nous l'avons souligné dans le projet de mandat 2024-2029 de notre CESER.

Pour cela, deux rendez-vous sont prévus :

- La table ronde de ce matin,
- Puis des ateliers qui se tiendront le 28 octobre prochain à la Maison Régionale de l'Innovation, à Dijon.

Ces ateliers auront pour objectif de dégager des pistes de réflexion et d'enrichir nos travaux en vue des avis budgétaires.

Enfin, pour celles et ceux qui ne se seraient pas encore inscrits à ces ateliers, je vous invite vivement à le faire dès aujourd'hui.

Ces deux sessions tournent donc autour d'une problématique essentielle : l'avenir du financement des politiques publiques, et notamment des politiques régionales qui nous concernent plus directement en tant qu'instance consultative placée auprès de la Région.

Quelques-unes des interrogations qui nous ont amenés à organiser ces deux sessions :

- Comment la Région BFC pourra-t-elle, demain, financer ses interventions, qu'il s'agisse de ses compétences légales, d'actions volontaristes ou d'expérimentations ?
- Comment s'assurer de la soutenabilité budgétaire des politiques publiques régionales, dans un contexte national de réduction des moyens et d'endettement massif ?
- Comment les investissements "Climat" pourront-ils être financés, demain ?

APRÈS-MIDI

Mes cher.es collègues,

Nous allons reprendre nos travaux.

Je salue la présence de Laëtitia Martinez et de Michel Neugnot.

Laëtitia Martinez, vice-présidente en charge de l'enseignement supérieur, de la recherche, de l'innovation, de l'égalité réelle et de la laïcité,

Michel Neugnot, vice-président aux mobilités, aux transports, aux infrastructures et aux affaires générales devrait nous retrouver pour assister à la suite de nos travaux.

Je ne voudrais pas manquer ce moment fort : accueillir une nouvelle conseillère au sein de notre assemblée. Depuis le début du mois de septembre, madame Martine Abrahamse a rejoint le CESER en tant que Personnalité Qualifiée au sein du quatrième collège, succédant à Jean-Philippe Lefèvre. Madame Abrahamse, au nom de toutes et tous, je vous souhaite la bienvenue au sein de notre assemblée.

Je suis ravie de vous accueillir parmi nous et je sais, pour en avoir échangé avec vous, combien vous êtes enthousiaste à l'idée de contribuer activement à nos réflexions et à nos travaux.

Je vous invite, si vous le voulez bien, à vous lever afin que les conseillères et conseillers puissent vous identifier, et à vous présenter en quelques mots.

J'aimerais également vous présenter Fanny Jeanpierre qui rejoint le Secrétariat Général et accompagne la commission Cadre de vie-Société. Bienvenue.

Qui dit des entrants dit aussi des sortants.

Aussi, je tiens ici à saluer l'engagement d'un conseiller du 1^{er} collège qui m'a fait part de sa démission de notre assemblée. Il est aujourd'hui avec nous pour sa dernière plénière. Il s'agit d'Olivier Brasseur-Legry, représentant l'UDES, l'Union des Employeurs de l'Économie Sociale et Solidaire.

Monsieur le conseiller, cher Olivier,

Au nom de l'ensemble des membres du CESER de Bourgogne-Franche-Comté, je tiens à vous adresser nos remerciements les plus sincères pour votre engagement, votre disponibilité et votre implication constante. Arrivé au cours de la précédente mandature, vous avez su très rapidement trouver votre place au sein de notre assemblée. Fervent défenseur de l'économie sociale et solidaire, vous avez mis vos connaissances, votre expérience et vos convictions au service de nos réflexions collectives. Votre participation a toujours été précieuse, et vos interventions, justes et constructives, ont enrichi nos travaux.

Et à titre plus personnel, je vous remercie des conseils que vous avez pu me prodiguer et des encouragements dont vous m'avez fait part. Je vous souhaite une pleine réussite dans vos nouveaux projets professionnels et personnels. Vous avez choisi de poursuivre votre parcours de vie dans une autre région, mais j'espère que vous garderez un attachement particulier à la Bourgogne-Franche-Comté... et que vous aurez l'occasion d'y revenir de temps en temps !

Vous m'avez indiqué souhaiter adresser quelques mots à notre assemblée : je vous laisserai bien volontiers la parole à l'issue de mes propos introductifs.

Un second conseiller vit également aujourd'hui sa dernière assemblée plénière. Membre du CESER depuis quelques années déjà, au sein du 2^e collège, il en est une figure emblématique ! Et même si son départ n'est pas encore officiel, le CESER n'a pas reçu sa lettre de démission, je souhaite adresser mes plus sincères remerciements, en mon nom mais au aussi au nom de tous les membres du CESER BFC, à notre collègue Joseph Battault.

Monsieur le conseiller, cher Joseph,

Voilà près de vingt-quatre années que vous siégez au titre de la CFDT, au sein du deuxième collège. Vous êtes arrivé en octobre 2001, à l'époque du CESER Bourgogne, bien avant que la fusion des régions ne soit même envisagée.

Depuis, vous avez traversé plusieurs mandats, connu de nombreux conseillers, conseillères, plusieurs présidents et une seule présidente.

Vous avez vu évoluer notre assemblée, et vous y avez pris toute votre part. Avec constance, vous avez accompagné ses transformations, toujours guidé par le souci d'adapter notre institution aux besoins et aux attentes d'une société en perpétuelle mutation.

Votre parcours ici est exemplaire. Rapporteur attentif, membre du Bureau investi, vice-président délégué au projet lors de la précédente mandature – durant laquelle j'ai eu le plaisir et l'honneur de travailler à vos côtés. Vous avez toujours mis vos convictions, votre exigence et votre énergie au service du collectif.

Votre pugnacité, vos coups de gueule parfois, il faut le dire, mais surtout votre rigueur et votre sens du débat, vous honorent, monsieur le conseiller. Vous avez beaucoup apporté à notre assemblée, beaucoup contribué à enrichir nos réflexions et nos productions. Et, à titre personnel, je tiens à vous dire que j'ai moi-même beaucoup appris à vos côtés, et je vous en suis reconnaissante.

Je vous souhaite une très belle continuation, loin des remous politiques, entouré des vôtres, pour profiter d'un repos bien mérité. Et j'imagine, cher Joseph, vous connaissant, que vous ne partirez pas sans nous dire quelques mots.

Je vous laisserai bien sûr la parole pour conclure ce bel engagement.

Si notre assemblée connaît quelques évolutions dans sa composition, le Conseil régional, a vécu récemment un moment institutionnel majeur avec l'élection, le 5 septembre dernier, de Jérôme Durain à sa Présidence. Au nom du CESER de Bourgogne-Franche-Comté, je tiens à lui adresser nos félicitations républicaines et à réaffirmer la pleine disponibilité de notre assemblée pour poursuivre, dans un esprit de dialogue et de coopération, le travail engagé au service de notre territoire et de ses habitants, et de l'intérêt général. Les mutations que nous traversons, les transitions que nous accompagnons, appellent plus que jamais une relation de confiance et de respect mutuel entre le Conseil régional et le CESER. C'est dans cet état d'esprit que nous continuerons à faire vivre, ensemble, la démocratie régionale, où chaque assemblée a la place qui est la sienne.

Démocratie, Confiance, Respect, Intérêt général : des mots essentiels dont l'écho se perd aujourd'hui dans le vacarme des crises politiques, économiques et sociales.

Nul besoin de vous informer de la situation dramatiquement exceptionnelle que nous traversons depuis plusieurs mois. La crise démocratique que nous vivons semble atteindre son paroxysme. Je dis bien "semble". Car les surprises, nombreuses et toujours plus ubuesques les unes que les autres, présagent de nouveaux rebondissements entraînant encore un peu plus la démocratie dans son déclin. La succession des gouvernements et des premiers ministres depuis un an, le mélange des

genres qui perdure entre ambitions personnelles et ambition collective, sont autant d'ingrédients qui favorisent la polarisation de la société française et ouvrent la voie à la radicalisation des positions. Je ne m'étendrai pas davantage sur la situation politique inédite, vous la connaissez toutes et tous. Chacune et chacun ici, est le triste témoin autant que la fâcheuse victime d'une farce qui ne fait rire plus personne.

À cela s'ajoute un déficit public sans précédent, qui fragilise l'État comme les collectivités et annonce des coupes budgétaires sévères. Nous en avons pris la mesure encore ce matin.

Partout, de nombreuses organisations, du monde patronal, du monde syndical, du monde associatif, appellent à un sursaut, à un cap, à une stratégie, à des décisions claires, en lien avec les réalités vécues par les citoyennes et citoyens sur tous les territoires. Et, je tiens à le noter, phénomène inédit dans sa forme, les associations se sont fortement mobilisées. C'est ce qu'elles ont fait la semaine dernière, pour alerter l'opinion publique, pour alerter les décideurs publics, et pour rappeler leur importance centrale dans la cohésion et la vitalité de notre société.

Dans ce contexte, alors que nos citoyennes et concitoyens réclament d'être entendus et associés à la décision publique, certains prônent pourtant la suppression des corps intermédiaires. Ce paradoxe nous interpelle et nous oblige : il nous appartient de réaffirmer notre rôle, nos missions, nos principes.

Plus que jamais, les CESER sont indispensables.

Indispensables pour fabriquer du consensus là où la société se fracture.

Indispensables pour canaliser les tensions sociales et faire remonter les réalités des territoires auprès des décideurs publics.

Indispensables pour participer à la continuité démocratique au-delà des échéances électorales et dépasser les intérêts particuliers au profit de l'intérêt général.

Vous l'aurez compris, ce combat n'est pas derrière nous et j'y reste fermement attachée.

Face aux menaces récurrentes de suppression des CESER, sujet qui va revenir, l'association des Présidentes et Présidents des CESER de France a choisi l'unité. L'unité pour affirmer notre rôle et pour défendre une démocratie participative régionale vivante et ancrée dans les territoires.

De cette volonté est né le document *Chemin d'Avenir*, fruit d'un travail collectif entre une majorité de présidents de CESER et de leur assemblée. La nôtre s'y est engagée également notamment à travers le groupe "Avenir des CESER" et les contributions des collègues.

Le 25 septembre dernier, l'Assemblée générale de CESER de France a souhaité recentrer le texte afin qu'il puisse être présenté, sous la forme d'un manifeste clair, court et faisant consensus entre tous les présidents et toutes les présidentes, lors du Congrès des Régions de France, qui se tiendra les 6 et 7 novembre prochains à Versailles.

Un comité de rédaction, composé de plusieurs présidentes et présidents, dont je fais partie, a donc été mandaté pour produire cette version renouvelée, qui sera soumise au vote de l'Assemblée Générale de CESER de France le 16 octobre.

Même si je participe au comité de rédaction – c'est une leçon que j'ai retenue de toi Joseph "mieux vaut tenir le crayon que la gomme" – et que je m'efforce à porter la voix de notre CESER avec fidélité et loyauté, je souhaite que le texte adopté par CESER de France puisse être soumis à la validation de notre assemblée. Aussi je vous proposerai en fin de séance des modalités de vote pour ce texte spécifique.

Concernant l'ordre du jour de notre plénière cet après-midi,

Nous débuterons par l'intervention de madame Laëtizia Martinez, qui interviendra sur la politique égalité femmes-hommes, afin de nous présenter les ambitions et les avancées de la collectivité régionale à ce sujet.

Nous examinerons ensuite les rapports soumis par l'exécutif régional.

- Nous commencerons par le projet d'avis élaboré par la commission Finances-Europe, dont le rapporteur sera Franck Ayache. Il s'agit du rapport 1-1 Budget principal - Décision modificative n° 2 de l'exercice 2025.

- Ensuite, Michel Bleuze et Dominique Guyon, pour la commission Mobilités-Énergie-Numérique, présenteront les avis sur les rapports 1-2 - Budget annexe "Services d'aménagement numérique" - Budget supplémentaire de l'exercice 2025, 1-3 - Instauration du versement mobilités régional et rural (VMRR) et 4-2 - Stratégie régionale de la maintenance ferroviaire.

Pierre-Alexandre Privolt pour la commission Formation-Recherche rapportera le projet d'avis sur le rapport 3-1 - Détermination des dotations de fonctionnement des lycées 2026 pour les EPLE de Bourgogne Franche-Comté.

Et enfin, Martine Abrahamse, présentera le Bilan 2024 de la mise en œuvre du SRDEII élaboré au sein de la commission Économie-Emploi.

Pour la présentation des projets d'avis de ce jour, je remercie l'ensemble des rapporteur-es pour leur implication dans cet exercice essentiel de notre assemblée, ainsi que l'ensemble des conseillères et conseillers pour leur participation à l'élaboration de ces projets d'avis. Je tiens également à remercier sincèrement les chargé-es d'étude et l'équipe du secrétariat général pour la qualité de leur accompagnement et leur engagement constant aux côtés du CESER dans la conduite de nos travaux.

L'ordre du jour que vous avez reçu mentionnait la contribution relative à la feuille de route régionale sur l'eau. Dans la mesure où la Région a décalé son vote, il a été convenu lors du Bureau, qu'elle soit présentée lors de notre prochaine séance plénière en novembre. Ce qui laissera du temps supplémentaire à la commission Territoires-Environnement, pour en retravailler le contenu.

Nous avons enfin un vœu déposé Martine-Esther Petit en tant que référente des collèges 3-4.

À l'issue de l'examen de ces rapports et du vœu, nous procéderons à la désignation d'un représentant du Comité de suivi de l'Évaluation et de la Redevabilité. Le COSER (Comité de suivi de l'évaluation et de la redevabilité) est l'instance de pilotage de l'évaluation de la Région. Il débat et valide un programme annuel d'évaluation portant sur les politiques publiques régionales et sur les programmes européens. Aujourd'hui, deux membres de notre assemblée y siègent en tant que titulaires, et deux suppléants sont également désignés.

Olivier Brasseur-Legry nous ayant fait part de sa démission effective le 15 octobre 2025, nous procéderons à la désignation de son successeur. Un appel à candidature vous a été transmis le 8 octobre et nous avons reçu la candidature d'Emmanuel Comby. Je proposerai un vote à main levée pour cette désignation, sauf si un membre le demande à bulletin secret.

Au moment des questions diverses, je vous évoquerai plus en détail les modalités de vote concernant le manifeste Chemin d'Avenir des CESER et s'en suivra donc un temps de parole ouvert pour celles et ceux qui le souhaitent.

Je vous remercie de votre attention, de votre implication sur cette journée. Et je cède tout de suite la parole à nos deux conseillers sortants, Olivier Brasseur-Legry et Joseph Battault, puis aux déclarations préalables.

Élise MOREAU

Présidente du CESER Bourgogne-Franche-Comté



LE CESER

Le Conseil économique, social et environnemental régional est l'Assemblée des représentants de la société civile organisée de Bourgogne-Franche-Comté, au service de la région et de ses habitants.

Cette assemblée consultative a pour mission d'informer le Conseil régional sur les enjeux et conséquences économiques, sociaux et environnementaux des politiques régionales, de participer aux consultations organisées à l'échelle régionale, de conduire des études de prospective territoriale régionale, ainsi que de contribuer à des évaluations et à un suivi des politiques publiques régionales.

Pour ce faire, le CESER émet des avis sur les politiques majeures proposées par l'Exécutif régional, répond à la sollicitation de la Présidente de Région sur des dossiers particuliers et choisit d'étudier tout sujet porteur d'enjeux importants pour la région. Il offre aussi la possibilité aux Bourguignons-Francis-Comtois de le saisir par voie de pétition sur toute question régionale à caractère économique, social ou environnemental qu'ils jugent prioritaire ou essentielle.

Le cœur de la mission du CESER est de formuler des préconisations pour la construction ou l'évolution des politiques publiques. Ces préconisations sont formulées dans les travaux menés collectivement et sont le reflet des débats et prises de position partagés par la société civile organisée. Les CESER sont donc des lieux de débat démocratique apaisé et de construction progressive de consensus. Ils constituent un pilier important de la démocratie régionale.

En savoir plus sur le CESER : <https://www.ceser.bourgognefranchecomte.fr/>



Conseil économique, social et environnemental

Site de Besançon

4 square Castan | CS51857 | 25031 Besançon cedex
Tél. 03 81 61 62 90

Site de Dijon

17 boulevard de la Trémouille | CS23502 | 21035 Dijon cedex
Tél. 03 80 44 34 32



www.ceser.bourgognefranchecomte.fr